

# Tarif des consultations et actes

les plus couramment pratiqués

## Centre de la rétine

### Bloc IVT

Libellé de l'acte	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie	Remboursement Assurance Maladie	Reste à charge
IVT : injection intra vitréenne	BGLB001	<b>83,60 €</b>	58,52 €	<b>25,08 €</b>
Forfait sécurité et environnement	FSE	<b>60,71 €</b>	48,57 €	<b>12,14 €</b>

Tarifs Janvier 2019

#### **Vous aurez à régler le reste à charge**

- le jour de votre consultation ou examen :
  - à la caisse du centre de la rétine
- ou après réception de la facture par courrier :
  - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital [www.15-20.fr](http://www.15-20.fr)
  - par chèque à la DRFIP

#### **Vos remboursements :**

La quittance justifiant votre paiement remise lors de paiement à l'hôpital ou reçue par courrier, sera à adresser à votre mutuelle ou organisme complémentaire de santé pour remboursement.

#### **Le parcours de soins :**

*Les niveaux de prise en charge présentés correspondent à ceux du « Parcours de soins », c'est à dire que vous avez déclaré auprès de votre centre de Sécurité sociale un médecin traitant.*

*Si ce n'est pas le cas, vous aurez à régler à l'hôpital, le montant mentionné dans la colonne « Remboursement Assurance maladie ».*

*Votre mutuelle ou organisme complémentaire vous remboursera le montant indiqué dans la colonne « Reste à charge ».*

